



Arrêt maladie en fin de préavis de démission : quels risques ?

Par **valou44**, le **14/08/2018** à **16:10**

Bonjour,;rnJ'ai posé ma démission il y a 1 mois.rnMon patron et moi même pensions que mon préavis était d'un mois seulement, mais après vérification dans la convention syntec dont nous dépendons, il s'avère que mon préavis est finalement de 2 mois (+ de 2 ans d'ancienneté).rnMon patron a "accepté" (négociation très très compliquée) de me réduire le préavis de 2 semaines (départ au 24 août) mais refuse de me laisser partir plus tôt (j'aurais souhaité le 10 ou le 17).rnJe dois démarrer un nouvel emploi le 27 août et espère pouvoir souffler au moins 1 semaine entre les 2 boulots, pour faciliter la transition.rnLa fin de mon contrat est acceptée au 24 mais j'ai vraiment besoin de me (re)poser et de bénéficier d'au moins 1 semaine entre mon départ de ce poste et mon arrivée dans ma nouvelle entreprise.rnMon médecin accepte de me mettre en arrêt maladie pour les derniers jours.rnJ'ai déjà eu de nombreux arrêts maladies, de longues durées même, pour des dépressions entre autres...rnJ'ai bien lu que l'arrêt maladie ne suspend pas le préavis si la maladie est considérée comme "non-professionnelle" (et c'est le cas).rnMais à part ça, que peut faire mon patron à mon encontre dans une telle situation ?rnJe veux être sûre qu'il ne puisse rien contre moi car nous avons eu une vive altercation il y a quelques jours et celui-ci me menaçait de tas de choses (mais toujours très vagues) si je n'allais pas au bout de mon préavis.rnIl me semble qu'avec un arrêt maladie, je suis dans mon droit et que je ne risque rien mais je voudrais en être certaine.rnrnPrécision : évidemment mon patron actuel refuse que je pose des congés pour réduire mon préavis (bien qu'il m'en reste un sacré paquet !). L'arrêt maladie me semble donc être la seule solution pour m'en sortir...rnCe boulot m'a complètement détruite psychologiquement et je suis vraiment épuisée.rnJe tiens tant bien que mal pour ne pas partir en laissant tout en plan et pour finir au mieux ce que j'ai en cours (j'ai un minimum de conscience professionnelle - même si de nombreuses personnes me conseillent de m'arrêter dès maintenant). rnQue pourra-t-il faire si je suis en arrêt maladie ?rnPourra-il me

sucrer des indemnités ? Si oui, lesquelles ?
Peut-il demander une visite express d'un agent de contrôle de la CPAM (ou médecine du travail ou je ne sais qui) pour bien vérifier que mon arrêt maladie est justifié, que je suis bien chez moi, etc...) ? (je me dis qu'en 4 ou 5 jours, en plein mois d'août, j'ai très très peu de chance de me faire contrôler, en sachant que je n'ai jamais contrôlée durant tous mes arrêts maladies (certains + de 6 mois - en plus, mon patron sera en congés cette semaine là !).
A ma connaissance, la seule chose qu'il peut faire pour "m'embêter" est peut être de trainer à m'envoyer les documents de fin de contrat et le solde de tout compte, mais dans tous les cas il est obligé de me les fournir....
Bref.... pouvez-vous m'aider, me rassurer, m'en dire plus sur les "conséquences" que pourrait avoir cet arrêt sur la suite ?
Merci d'avance pour votre aide !

Par **morobar**, le **14/08/2018 à 16:26**

Bonjour,
Il peut envoyer à l'adresse un médecin contrôleur dont le rapport est obligatoirement transmis au service contrôle de la CPAM.
En cas d'absence ou d'arrêt de complaisance, on aboutit à la suspension du complément employeur et parfois des indemnités journalières de la CPAM.
Si tel est le cas, avec des employeurs un peu pugnace comme moi, vous n'échapperez pas à la saisine du conseil des prudhommes.
Mais ce doit être plutôt rare, le préjudice étant difficile à démontrer.

Par **valou44**, le **14/08/2018 à 16:33**

Il reçoit l'arrêt le lundi, celui dernier s'arrête le vendredi.
En 4 jours, a-t-il le temps d'envoyer un médecin contrôleur chez moi ? La demande/procédure prend un peu de temps non ?
Pour les indemnités journalières CPAM et suspensions complément employeur, cela n'est pas si grave à côté de mon état psychologique ! Je suis prête à perdre 4 ou 5 jours d'indemnités ! Ce n'est pas ça qui fera la différence.
Par contre, je ne veux pas en arriver aux Prud'Hommes !

Par **Lag0**, le **14/08/2018 à 18:34**

Bonjour,
A partir du moment où un médecin considère que votre état de santé est incompatible avec votre activité professionnelle, je ne vois pas bien ce que pourrait y redire l'employeur. Il n'est pas médecin, lui !
J'ose croire que ce que morobar appelle "arrêt de complaisance" n'existe pas, un médecin n'arrête pas un salarié en pleine capacité d'exercer son activité...

Par **morobar**, le **15/08/2018 à 09:08**

Hélas @lag0,
Les arrêts de complaisance sont tellement usités, que maintenant on dit "je me suis arrêté x jours" et non plus mon médecin m'a arrêté.
Et si vous voulez déguiser l'arrêt en cause médicale, vous avez mal à la tête, fortes migraines, ou au dos.
C'est incontrôlable.

Par **Lag0**, le **15/08/2018** à **09:16**

[citation]Et si vous voulez déguiser l'arrêt en cause médicale, vous avez mal à la tête, fortes migraines, ou au dos.rnC'est incontrôlable.[/citation]rnlIl n'est donc alors pas question "d'arrêt de complaisance" mais de la malhonnêteté du salarié qui trompe son médecin.rnJ'ai du mal à croire qu'aujourd'hui, un médecin prescrirait un "arrêt de complaisance" à un salarié qui viendrait le voir en disant "j'ai besoin d'une semaine d'arrêt pour faire quelques travaux dans ma maison" !

Par **morobar**, le **15/08/2018** à **09:33**

J'ai même connu un médecin à Grigny qui signait les arrêts car les copains du malade l'accompagnaient à 7 ou 8...rnrnBien sur il y a tromperie de la part du salarié, mais n'importe quel médecin peut la déceler sans grands examens.rn"Je suis fatigué, je dois amener mon épouse à tataouine les bains... ".Ils préfèrent fermer les yeux.rnEN campagne c'est plus difficile, car si vous voulez changer de médecin référent, vous ne pouvez pas, il n'y a pas d'autre.

Par **Lag0**, le **15/08/2018** à **14:07**

[citation]EN campagne c'est plus difficile, car si vous voulez changer de médecin référent, vous ne pouvez pas, il n'y a pas d'autre.rn[/citation]rnrnCe problème n'est pas réservé à la campagne !rnrnJe vis en banlieue parisienne et le manque de généraliste est énorme. Par chez moi, aucun généraliste ne prend plus de nouveau patient.